Usage de l’eau : les restrictions en vigueur



Restez informés sur les restrictions d’eau en période de sécheresse.
En période de sécheresse, le Préfet met en place des mesures de restrictions des usages de l’eau sur tout ou partie de son département (zones d’alerte) afin de préserver l’état des milieux naturels et de conserver les usages prioritaires (eau potable et défense incendie).
Les arrêtés « sécheresse » sont prescrits pour une durée limitée, sur un périmètre déterminé.
Pour visualiser les restrictions en vigueur : cliquez ici

Mais aussi… Vigie eau : mieux comprendre les restrictions en cours
Une plateforme « Vigie Eau » est ouverte pour s’informer des restrictions en eau sur sa commune, mais aussi dans toutes les communes de France.
Il existe quatre niveaux de restrictions en eau : Vigilance, Alerte, Alerte renforcée et Crise. Chacune d’entre elles vous informe des règlementations en cours pour l’arrosage, le nettoyage…

Pour y accéder c’est simple :
1- Allez sur https://vigieau.gouv.fr
2-Indiquez votre adresse postale.
3-Retrouvez les restrictions en cours sur Beaufort-en-Anjou.

En plus des restrictions, des éco-gestes vous sont proposés pour limiter la consommation d’eau à l’échelle individuelle. Un bon moyen de préserver les ressources en eau et d’éviter que la situation s’aggrave.